

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Séance du 07 avril 2025 à 20h00
Présidence : M. Christophe FÜRER
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière, à la secrétaire du Conseil, à l'huissier et à la presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Sept membres du Conseil ainsi qu'un Municipal et la secrétaire municipale sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°01/2025 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur les parcelles n° 656 et 657 en faveur de la Fondation Silo pour la construction d'un EMS
6. Préavis n°02/2025 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika »
7. **Préavis n°03/2025 relatif au passage à MCH2 - présentation**
8. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-trois Conseillers participent à la séance, sept sont excusés (Mme T. Bonamy, Mme E. Glauser, Mme I. Golay, M. V. Bovet, M. G. Knigge, M. J.-L. Knigge, M. E. Piguet), un Municipal est excusé (M. J.-M. Schlaeppli). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 10 février 2025

- M. L. Magnollay donne les chiffres exacts des parts de la SEFA (Société Électrique des Forces de l'Aubonne) détenues par la Commune (CHF 1'001'090.-) ainsi que le montant du capital social de cette société (20' 293'865.-) pour préciser les propos de la page 245 et propose de mettre au procès-verbal que la Commune détient 5% du capital de cette société.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. FÜRER - Président :

Organisation du Conseil : les dates des séances du Conseil de 2025 ainsi que la date de remise des rapports pour les Commissions sont projetées à l'écran.

Séances CC 2025	Remise des rapports	Commentaires
10 février – 20h	29 janvier	
07 avril – 20h	26 mars	
12 mai – 20h	30 avril	
16 juin – 19h	4 juin	Repas de fin d'année
29 septembre – 20h	17 septembre	
03 novembre – 20h	22 octobre	
15 décembre – 19h	3 décembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2025 : 9 février // ~~18 mai~~ // 28 septembre // 30 novembre.

Récapitulatif des préavis en cours :

- Préavis 06/2024 - Urban skate : transmis aux Commissions concernées la semaine passée.
- Préavis 01/2025 - nous allons en parler aujourd'hui. Je vous informe que nous avons reçu un courrier de la Commune de Buchillon qui a lu le préavis et le rapport de la Commission, et qui a jugé bon de nous préciser la chose suivante : « la Municipalité souhaite vous faire part qu'elle s'opposera fermement à tout accès au dit EMS (Établissement Médico-Social) depuis le territoire communal de Buchillon ». Cela ne change pas les conclusions de la Commission ad hoc.
- Préavis 02/2025 sera discuté ce soir.
- Préavis 03/2025 sera présenté ce soir.
- Préavis 05/2025 - nouveau règlement du Conseil communal : il a été transmis à la Commission concernée fin mars.

4. Communications de la Municipalité

a) M. R. Corthay - Municipal

Préavis 02/2021 - Salle Multifonction : budget initial de CHF 14'525'000.-, décompte préavis finalisé. Calcul du coût de construction : CHF 15'245'874,95.- ; + 4.96% (+4,85 % en décembre 2024). Un préavis avec une demande de crédit complémentaire de CHF 721'000.- vous sera présenté prochainement.

- M. C. Fürer - Président : on s'est demandé comment faire ça, les travaux sont finis, l'argent est dépensé mais l'idée est de faire quand même étudier ce préavis par la Commission des finances, qui a beaucoup de travail, afin de voir si ce dépassement met dans le mur les finances de la Commune. Il sera aussi étudié sous l'angle de la Commission de gestion.

b) M. C. Viquerat - Municipal

Préavis 01/2021 - aménagement des Communaux : le préavis est également bouclé, avec un budget initial de CHF 1'338'000.-, on le termine avec un gain de 0,2%. Deux faits marquants qui ont jalonné ce projet : le premier c'est qu'on a eu une excellente surprise lors de l'appel d'offre initial, où une entreprise a largement gagné devant toutes les autres,

les travaux leur ont donc été attribués par obligation, c'était un cadeau financier. Au niveau organisationnel cela n'a pas été simple car il fallait les suivre mais en fait on a eu un gain financier très important. Par la suite, cela s'est gâté, avec le bureau d'ingénieurs travaux civils qui nous a fait faux bond, assez vite. On a dû le remplacer en cours de projet ce qui a eu des incidences non négligeables, surtout qu'on s'est retrouvé avec une différence de niveau de 30 cm entre la réalité et les différentes projections, ce qui n'arrive jamais. C'est la raison pour laquelle nous avons refait tout l'écoulement entre la salle polyvalente et la voirie, en revisitant tous les niveaux pour arriver à écouler l'eau et rattraper ces 30 cm. On est arrivé à finaliser ce projet dans le montant prévu malgré tout.

5. Préavis n°01/2025 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur les parcelles n° 656 et 657 en faveur de la Fondation Silo pour la construction d'un EMS

- Mme V. Elamly rapportrice pour la Commission ad hoc lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité d'approuver les conclusions du préavis initial.

- M. C. Fürer - Président, constate que les conclusions de la Commission sont identiques à celles du préavis et ouvre la discussion.

- M. J.-L. Rochat : je ne trouve aucun chiffre concernant le rendement espéré de cette parcelle pour la Commune, est-ce qu'on l'offre gratuitement à Silo ? Est-ce que c'est possible d'avoir une fourchette pour ces 9'000 m² de DDP pour 100 ans afin de pouvoir prendre une décision ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : c'est un chiffre que nous avons discuté avec la Fondation Silo, il est largement au-dessus de ce qu'on touche actuellement avec des toches qui sont à CHF 600.- l'hectare. Je n'aimerais pas qu'on communique ce chiffre comme ça mais je le tiens volontiers à disposition si vous venez vers moi.

- M. T. Creteigny : a-t-on beaucoup de DDP sur la Commune actuellement ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : le premier est le tennis, celui-ci sera le deuxième.

- Mme J. Amy : est-ce que la petite communication de la Commune de Buchillon qui a été faite en début de séance était connue de la Commission avant et est-ce que cela va changer quelque chose dans le projet ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : cela a été discuté en Commission ad hoc et il y a une phrase dans le rapport de la Commission qui dit qu'il y a un petit différend.

- Mme V. Hüsler : est-ce que la crèche prévue sera publique ou sera-t-elle destinée aux employés de l'EMS ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : elle sera publique, les employés de l'EMS auront certainement un droit d'accès aussi mais elle sera publique.

- M. C. Fürer - Président, constate que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

VOTE

- d'octroyer un DDP sur les parcelles n° 656 et 657 en faveur de la Fondation Silo pour la construction d'un EMS, d'un CAT, d'une crèche et d'une centre médical.

Accepté à la majorité, 0 contre, 3 abstentions.

6. Préavis n°02/2025 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika »

- M. V. Payot, rapporteur pour la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à la majorité les conclusions **amendées** suivantes :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika » **pour la première et la deuxième étape** ;

2. d'allouer le crédit de **CHF 346'000.-** pour financer ces travaux ;

3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

- M. T. Cretegnny, rapporteur pour la Commission des finances, lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose à l'unanimité les conclusions **amendées** suivantes :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika » ;

2. d'allouer le crédit de **CHF 346'000.-** pour financer **le remplacement des équipements et les travaux d'agrandissement**;

3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux **et dans le compte affecté Réseau égouts et épuration.**

- M. C. FÜRER - Président : vous aurez remarqué que les conclusions des Commissions diffèrent des conclusions du préavis initial mais que les conclusions des deux Commissions se rejoignent. Concernant la précision au point numéro quatre, relevée par la Commission des finances, la Municipalité s'aligne avec cette proposition mais elle ne désire pas rejoindre les propositions des Commissaires sur les points 1 et 2. Nous allons à présent ouvrir le débat à la suite duquel nous voterons d'abord sur les amendements puis sur les conclusions du préavis, amendées ou pas. Les deux Commissions qui avaient un phrasé différent ont été d'accord de s'aligner comme suit :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika » **pour la première et la deuxième étape** ;

2. d'allouer le crédit de **CHF 346'000.-** pour **financer le remplacement des équipements et les travaux d'agrandissement** ;

3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;

4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux **et dans le compte affecté Réseau égouts et épuration.**

- M. C. Viquerat - Municipal : déjà une petite explication et un rappel historique. Comme vous avez tous compris, c'est une station qui existe depuis 1980. À l'époque de sa construction, c'était une nouveauté : la création du séparatif eaux claires - eaux usées dans le secteur en Bellevue, ce qui veut dire que si la station fonctionnait 99% du temps, c'est 99% des eaux usées qui ne finissaient pas dans l'Aubonne. C'était la manière de faire à l'époque, c'est-à-dire de doubler les équipements pour minimiser le temps d'arrêt, de panne, de disponibilité de la station de pompage. Les quelques fois où elle s'est

arrêtée, les eaux usées allaient dans l'Aubonne, en débordement de la station. Depuis 1980, c'est un cas qui arrive approximativement une fois par année, quatre fois l'année dernière car on est dans un cas particulier où il faut la rénover et la remplacer. Ce qui veut dire, comme relevé par la Commission ad hoc, que cela représente 0,9% des eaux de l'Aubonne en période d'étiage. Mais les années ont passées, 45 ans, depuis les instances cantonales ont réalisé que sur le Canton, à de multiples endroits, des stations de repompage étaient non sécurisées, en phase finale de panne électrique. Nous avons à présent des recommandations, on doit remplir des questionnaires : est-ce que vous avez toutes vos stations de pompage qui sont sécurisées sinon lesquelles, est-ce que vous avez prévu des travaux... Et face à ces instances cantonales, on a les mêmes demandes de la part d'associations de protection du Léman, de protection de la nature... Nous avons lu avec attention les rapports des deux Commissions, c'est fantastique parce qu'elles concordent mais la Municipalité ne peut pas se rallier au fait de supprimer la sécurisation électrique du secteur, cela doit rester une responsabilité du Conseil.

- M. V. Payot : je suis d'accord que le Conseil prenne une responsabilité pour conserver la nature le long de l'Aubonne, on sait que le secteur, et on l'a vu lors de la visite dernièrement, est totalement inondable, qu'il est sur les plans du Canton, de la Commune aussi, je ne vois pas comment on peut laisser 500 litres de diesel sur le site tel quel avec un risque d'inondation, d'autant plus que la pompe risque de se retrouver sous l'eau en cas d'inondation. Je pense que ce n'est pas une bonne idée, sans compter qu'on risque de se faire voler le diesel là où il est.

- M. J.-L. Rochat : j'appuie Vincent Payot, on tente de résoudre une pollution en prenant un risque d'en mettre une autre qui est encore bien pire qu'un petit débordement de la station.

- M. L. Magnollay : la Commission des finances n'a pas refusé la génératrice si on lit bien le rapport, simplement comme M. Viquerat nous a présenté une certaine inertie dans les travaux, qu'il y avait des travaux urgents, qui devaient donc être faits immédiatement, et des travaux qui seront faits dans un deuxième temps, cela peut prendre du temps, la génératrice qui est prévue peut venir encore dans un délai nettement plus lointain, en fonction de la situation géo politique et de beaucoup d'éléments. La Commission des finances a jugé que si on voulait amortir ce préavis, il était plus simple de passer les deux premières phases, qui correspondent à la phase de rénovation et d'agrandissement des pompes, et les CHF 45'000.- pouvaient très bien passer dans un budget du fait que la globalité du préavis avait été présenté, du fait que la nécessité de cette génératrice a été démontrée, on pouvait très bien clore les deux premières étapes et reporter peut-être de manière plus simple la dernière. C'était notre vision des choses.

- M. C. FÜRER - Président : je pense qu'on peut aussi souligner que dans le préavis de la Municipalité il y avait une volonté de transparence, de montrer toutes ces étapes.

- M. A. Magnollay : j'aimerais un peu contredire mon préopinant qui disait que la nécessité, l'utilité de cette génératrice a été démontrée. Quand on fait de l'analyse de risque on essaye de mettre d'un côté ce qu'on gagne et ce qu'on perd. Ce qu'on peut perdre ici c'est une fois tous les 30 à 100 ans une coupure de courant qui va durer plus que quelques heures et des jours, c'est ce que nous disent les évaluations de la Confédération sur ce genre de risque. Et de l'autre côté il y a le coût de cette installation qui ne va pas servir souvent, de temps en temps pour contrôler qu'elle marche et tout le diesel qu'on va mettre au bord de la rivière en zone inondable. Je vous laisse juger à

votre propre manière si c'est utile ou pas, en tous cas pour moi ce n'est pas évident que l'utilité de cette installation est démontrée.

- M. C. FÜRER - Président : la parole n'étant plus demandée nous allons clore la discussion et passer au vote. Nous allons procéder en deux temps : nous allons d'abord voter les amendements, je vais vous amener au travers de ce processus. Je rappelle que voter pour un amendement ne signifie pas qu'on accepte le texte, d'abord vous devez accepter ou refuser la modification des conclusions et ensuite nous voterons sur le texte, il s'agit donc de deux étapes bien distinctes. Les points amendés parlent de la même chose nous pourrions donc les voter simultanément sauf si quelqu'un s'y oppose ce qui n'a pas l'air d'être le cas.

Vote des amendements :

Remplacer le texte initial par les points suivants :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika » **pour la première et la deuxième étape ;**
2. d'allouer le crédit de **CHF 346'000.-** pour **financer le remplacement des équipements et les travaux d'agrandissement ;**

Accepté à la majorité par 40 voix pour, 1 avis contraire, 1 abstention.

- M. C. FÜRER - Président, propose le vote en bloc des conclusions amendées et demande si quelqu'un s'y oppose, ce qui n'est pas le cas.

Vote

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika » **pour la première et la deuxième étape ;**
2. d'allouer le crédit de **CHF 346'000.-** pour **financer le remplacement des équipements et les travaux d'agrandissement ;**
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux **et dans le compte affecté Réseau égouts et épuration.**

Accepté à l'unanimité.

7. Préavis n°03/2025 relatif au passage à MCH2 - présentation

- M. C. FÜRER - Président : ce préavis sera traité par la Commission des finances.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : c'est un préavis qui ne rapporte rien mais qui ne coûte rien non plus. L'objet de ce préavis concerne le retraitement du bilan : en effet avec MCH2 on doit faire le reclassement du patrimoine administratif et du patrimoine financier, c'est

là-dessus que la Commission des finances va devoir plancher avec un listing de toutes nos parcelles ou taxes.

- M. C. Fürer - Président : est-ce qu'il y a des questions sur ce préavis ?

- M. T. Creteigny : dans quelle mesure est-ce qu'un préavis est nécessaire ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : il s'agit d'une obligation légale, on ne peut pas faire autrement.

- Mme I. Ciampi - Boursière : quand on passe du patrimoine financier au patrimoine administratif ou inversement, on doit déposer un préavis, on ne peut pas faire ça comme ça. C'est lié au règlement sur la comptabilité des Communes, c'était déjà le cas avant. On a des parts sociales à la Raiffeisen par exemple qui sont actuellement classées dans le patrimoine administratif, ce qui me paraissait assez cohérent, mais ils nous imposent de le mettre dans le patrimoine financier avec MCH2, on est en train de parler de CHF 200.-, mais il faut le faire. Cela ne devrait pas être un trop gros boulot pour la Commission des finances.

8. Propositions individuelles

- M. S. Heiniger : je reviens juste sur le chemin Sous-la-Ville, maintenant qu'on a les bus qui passent, environ 650 par mois, on peut remarquer que le chemin concerné commence à être totalement défoncé. Est-ce que vous avez déjà prévu des réfections ?

- M. C. Viquerat - Municipal : des réfections non, mais finir les travaux oui. On a encore des travaux à terminer ces prochains mois, ces derniers ont été retardés par d'autres travaux qui ont lieu sur le chemin des Grand-Pré, mais c'est en train de se planifier pour qu'on puisse continuer et finaliser les travaux.

- M. S. Heiniger : donc on va laisser la route se détériorer jusqu'à avoir de gros nids de poule, que des vélos chutent et autre ?

- M. C. Viquerat - Municipal : les travaux sont en cours de planification, c'était prévu début avril, on est un peu retardé en ce moment mais c'est prévu ces prochains temps.

- M. S. Heiniger : les parties qui ont été refaites à neuf dont déjà en train d'être craquelées et toutes cassées. Est-il vraiment prévu de faire quelque chose pour les usagers ?

- M. C. Fürer - Président : nous notons qu'il y a des travaux prévus pour ce qui est à finir, à voir pour la suite et l'état général.

- M. M.-O. Christinat : lors d'un précédent Conseil, je m'étais inquiété de la sécurité des piétons sur le chemin des livreurs, au nord du collège jusqu'à la salle triple. On m'avait répondu qu'il s'agissait de domaines privés et que ce n'était pas possible, il n'y avait à ce moment-là que deux chicanes et on pouvait largement passer à côté en vélo et à pied. Je crois que la Municipalité a trouvé un moyen pour renforcer la sécurité des piétons en traversant cette route.

- M. C. Viquerat - Municipal : en effet quelque chose a été installé, cela n'a pas été communiqué ce soir parce que j'attends encore les dernières remarques du propriétaire concerné car c'est une installation qui est sur le domaine privé et non sur le domaine communal. Vous serez informés au prochain Conseil.

- M. L. Magnollay : on avait parlé il y a bien longtemps de l'interface gare et je suis souvent interpellé par des gens qui me pose des questions sur la sécurité des vélos. On veut avoir une mobilité douce mais plusieurs personnes se font voler leur vélo à la gare. Est-ce qu'on arriverait peut-être aussi à trouver une solution, puisqu'on trouve des solutions pour autre chose, pour sécuriser un peu les vélos à la gare ?

- M. C. Viquerat - Municipal : n'allez pas croire que je me répète de manière bête et stupide mais c'est aussi prévu vraisemblablement pour le prochain Conseil. Nous sommes sur le point de mettre à l'enquête des servitudes dans le secteur qui vont nous permettre, nous Commune, d'utiliser une bande de terrain au nord de la gare entre la gare et le gymnase. Sur ce terrain-là nous prévoyons d'y installer d'une part des parkings vélos sécurisés et non sécurisés ainsi que des places de parc pour étendre le P+R. Alors il y a d'abord les histoires de servitudes à régler pour qu'on puisse utiliser les terrains, ensuite il va y avoir mise à l'enquête d'un projet, je vous rappelle que c'est toujours délicat car on est en bordure des lignes CFF. La finalité va être de venir vous demander un petit crédit.

- M. J.-F. Lange : je reviens sur le préavis bouclé, sur notre magnifique salle triple, avec ce magnifique dépassement aussi. J'aimerais savoir s'il est prévu de promouvoir la salle sur le site web de la Commune, en indiquant la marche à suivre pour la louer notamment et est-il prévu de mettre en place un système de location en ligne qui permettrait aux sociétés locales d'avoir une visibilité sur le planning de la salle et ses disponibilités afin d'éviter qu'un email doive être fait toutes les deux semaines et qu'on doive attendre que la Commune se soit réunie pour obtenir une réponse et que la personne en charge ait le temps de nous informer de cette décision. Sur le site de la Commune il n'est actuellement rien indiqué sur le prix de la location d'une partie des trois salles, combien coûte le nettoyage après, si on veut le réfectoire, est-ce que c'est possible d'avoir la cuisine avec si on prévoit une plus grande manifestation...

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : il n'est pas prévu de mettre à disposition ce type de réservation, la salle est extrêmement demandée et on préfère avoir cette systématique de voir ce qui se passe dans cette salle. De plus je pense que vous faites référence à un de vos cas et je pense qu'on peut en discuter après, hors séance, je ne pense pas que ce soit le lieu pour le faire. Nous n'avons pas prévu de mettre ça sur le site, sauf le tarif des locations qui est existant.

- M. J.-F. Lange : ce n'est pas par rapport à un de mes cas, il s'agit d'un point qui a été levé lors de la dernière assemblée générale de l'Union des Sociétés Locales (USL) et comme personne de la Commune n'était disponible car il me semble que vous aviez une réunion en même temps, j'aimerais savoir un peu où on en est sur ce sujet, je n'ai pas non plus vu d'information sur le procès-verbal de cette réunion, s'il y avait eu un échange avec vous déjà. Il ne s'agit pas d'une demande de ma part uniquement, avoir la possibilité d'accéder aux disponibilités de la salle ainsi qu'à une réservation en ligne est une demande de plusieurs sociétés.

- Mme S. Thury : aujourd'hui on a reçu une jolie petite feuille de la Commune avec ce qu'on a le droit de faire et pas le droit de faire. C'est vrai que je reviens assez souvent sur le sujet des places de parc. Même si on demande les disques, s'il n'y a pas de contrôle et pas indirectement d'amende ou autre, les gens abusent vraiment sur les places de parc qui devraient être 1h30 ou 30min. Ce matin je suis passée par exemple deux fois devant la banque, il y avait un gros bus qui est parké-là depuis vendredi soir. J'aimerais savoir si vous avez l'intention de faire plus de contrôles sur ces places de parc.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : la Raiffeisen c'est privé pour information, on ne peut rien faire là, ce serait au propriétaire de dénoncer, pour autant que ce soit mis à ban. En ce qui concerne les autres places, nous avons actuellement une convention avec un ASP (Agent de la Sécurité Publique) d'Aubonne, cette dernière doit être revue et nous réfléchissons également à d'autres solutions que ce soit îlotier avec la gendarmerie et/ou

ASP avec éventuellement la participation d'autres Communes car un ASP c'est quand même plus de CHF 100'000.- par poste.

- M. M.-O. Christinat : à propos de la salle triple, une annonce : le samedi 10 mai, deux jours avant notre prochain Conseil, aura lieu la finale de la coupe vaudoise de volleyball, le matin les enfants joueront, l'après-midi il y aura les deux meilleures équipes du volleyball vaudois, masculin et féminin.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance et donne rendez-vous à l'Assemblée le 12 mai 2025.

La séance est levée à 20h53
Prochaine séance le 12 mai 2025

Le Président
C. Fürer

La Secrétaire
F. Gantin

